Délibération affichée, rendue exécutoire, après transmission au Contrôle de la Légalité le : 05/11/12

#### DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n°: A078-227806460-20121026-65296-DE-1-1\_0

### **CONSEIL GENERAL**

#### Séance du vendredi 26 octobre 2012

## POLITIQUE A03 FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS DANS LES PRINCIPES DE LA MOBILITÉ DURABLE

## DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL D'UN DÉLAISSÉ DE LA BRETELLE B2 DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N°7 À LE PECQ EN VUE DE SON CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L131-4 et L141-3;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du 30 mai 2012 du Conseil municipal de Le Pecq prononçant le classement dans le domaine public communal du terrain appartenant au Département, situé dans l'emprise de la bretelle B2 de la RD 7, et s'engageant à le conserver dans son domaine public pendant une durée minimum de quinze ans ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Equipement entendue,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Prononce le déclassement du domaine public départemental, d'un terrain d'environ 446 m² situé dans l'emprise de la bretelle B2 de la RD 7, sur le territoire de la commune de Le Pecq.

Approuve le classement de ce terrain dans le domaine public communal de Le Pecq avec clause de retour à meilleure fortune valable 15 ans, au profit du Département.

Précise que le classement précité ne donnera pas lieu à enquête publique dans la mesure où il n'aura pas pour conséquences de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par le délaissé précité.

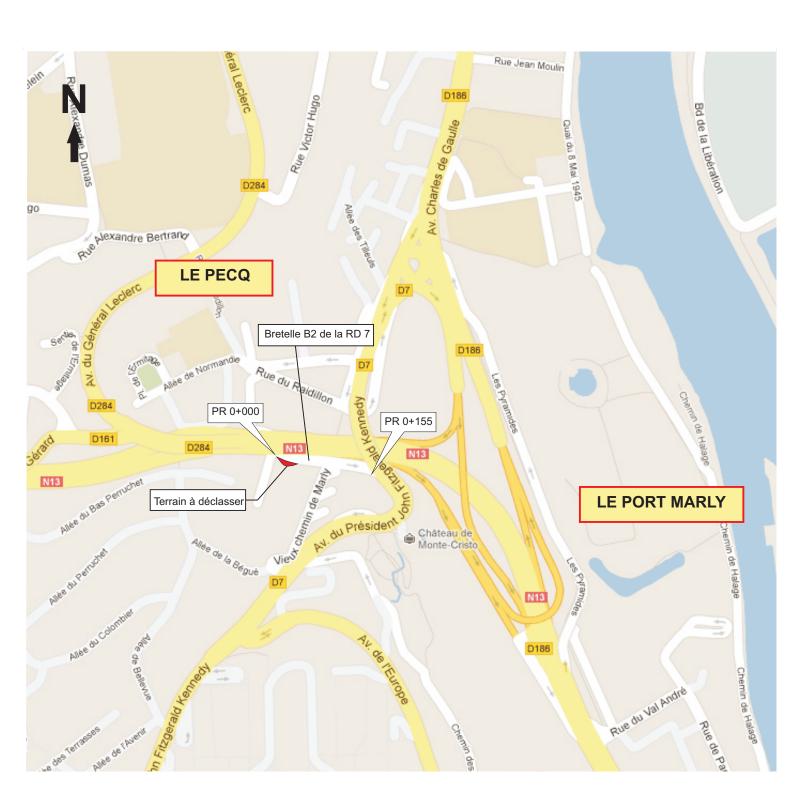
Autorise le Président du Conseil général à préparer et signer tous les actes administratifs et documents relatifs à la présente délibération.

2012-CG-2-3708: 1/1

## PLAN DE SITUATION

DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL D'UN DELAISSE DE LA BRETELLE B2 DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 7 AU PECQ EN VUE DE SON CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

ANNEXE A LA DELIBERATION DU ......



# PLAN GENERAL DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL D'UN DELAISSE DE **Yvelines** LA BRETELLE B2 DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 7 AU PECQ EN VUE DE Conseil général SON CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ANNEXE A LA DELIBERATION DU ..... S.C.I. "Residence LECLERC BELLEVUE" Trottoir de la route départementale n°7 bretelle B2 Domaine public départemental à classer dans Echelle: 1/250 ème le domaine public communal